

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès-verbal - Mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2019**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SITUÉ AU 373 ROUTE 105 À KAZABAZUA À COMPTER DE 19H00, AYANT QUORUM ET SE DÉROULANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE ROBERT BERGERON.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN  
LYNNE LACHAPELLE  
LYNN NOËL  
SYLVAIN LA FRANCE  
HENRI CHAMBERLAIN  
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**1.2 Rapport du maire**

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 1.12 Régie des alcools, des courses et des jeux - Demande de licence ou de permis / 55-20-0765

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Octroi de l'achat vêtements et accessoires soumission N<sup>o</sup> SOUM045692
- 2.2 Traverse de piétons – 373 Route 105

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Octroi du contrat de l'appel d'offre par invitation - Pile de stock, clé en main
- 3.2 Octroi du contrat de l'appel d'offre par – Déneigement et déglçage des trottoirs Saison 2019-2021
- 3.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Gatineau Dossier N<sup>o</sup> 00027930-1-83015(07) -2019-07-17-58
- 3.4 Resurfçage de la Route 105 de Wakefield à l'intersection Route 117

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Entente intérimaire établissement les conditions relatives au transfert d'équipement et de matériel relatifs à la collecte de matières résiduelles – Article 678.0.2.4 du Code municipal

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 5.1 Proclamation « Municipalité alliée contre la violence conjugale »

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Boîte postale communautaire – Chemin Gerry-Labelle coin du chemin Ruisseaux-des-Cerises
- 6.2 Plan de subdivision lot № 5 497 028 chemin Lee – Lot à vendre

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Ministère de la Culture et des Communications MCC – Demande d'aide financière
- 7.2 Autorisation pour Être et Devenir bureau à la bibliothèque

**8. VARIA**

8.1

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-10-204

1.4

**ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

**3.5 ACHAT DE PNEUS - NIVELEUSE**

**ADOPTÉE**

2019-10-205

1.5

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2019-10-206

1.6

**ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
 Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de septembre 2019, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	38 184,07 \$
Remises provinciales	10 531,76 \$
Remises fédérales	4 120,53 \$
Remises du Régime de retraite	3 512,81 \$

**ADOPTÉE**

2019-10-207

1.7

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
 Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de septembre 2019 totalisant un montant de 69 197,57 \$.

**ADOPTÉE**

2019-10-208

1.8

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Henri Chamberlain  
 Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2019 totalisant un montant de 53 108,55 \$.

**ADOPTÉE**

2019-10-209

1.9

**DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (1 138,54 \$)**

2019-10-210  
1.10

## DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

---

### ***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

---

2019-10-211  
1.11

## PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain **et RÉSOLU QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »**

**ADOPTÉE**

2019-10-212  
1.12

## RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX - DEMANDE DE LICENCE OU DE PERMIS / 55-20-0765

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de licence ou permis sous le dossier № 55-20-0765 et que la Régie doit aviser le secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité du territoire où est situé l'établissement pour lequel une licence ou un permis est demandé et qu'elle doit également aviser le directeur de la Sûreté du Québec ou du corps de police établi sur ce territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité ou corps de police peut s'opposer à

cette demande **dans les 30 jours** de sa publication dans un journal distribué sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** si la municipalité s'oppose à cette demande en vertu d'un règlement municipal ou de zonage, une copie de ce règlement devra accompagner votre opposition;

**CONSIDÉRANT QUE** le zonage est autorisé pour cette demande de licence ou de permis dans cette zone;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

**QUE** le conseil autorise la demande de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour M. Grégoire Guy au 293 Chemin du Rang 8, Kazabazua (Québec) J0X1X0 pour la production artisanale hydromel, de boisson alcoolique à base de petits fruits ou rhubarbe, et alcools et spiritueux.

**ADOPTÉE**

---

## **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

2019-10-213  
2.1

### **OCTROI DE L'ACHAT VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES SOUMISSION N° SOUM045692**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de botte, uniforme de combat incendie tel que soumis par L'Arsenal soumission N° SOUM045692 au coût total de 4 754,22 \$ incluant les taxes applicables et transport au frais du client.

**ADOPTÉE**

2019-10-214  
2.2

### **TRAVERSE DE PIÉTONS – 373 ROUTE 105**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une traverse de piéton au 373 Route 105 a pour put d'avertir les automobilistes de ralentir;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cette traverse de piétons et d'une signalisation d'une limite de vitesse maximum de 50 km existante;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des piétons est en péril et que la vitesse est excessive à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise l'ajout d'une lumière de traverse ou balise de signalisation et d'un arrêt obligatoire pour s'assurer que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité de passage du piéton;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

**QUE** le conseil de la municipalité de Kazabazua demande au ministère du Transports la possibilité d'ajout d'une lumière de traverse ou balise de signalisation et un arrêt obligatoire pour assurer que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité de passage du piéton au 373 Route 105.

**ADOPTÉE**

---

## **3. TRANSPORT**

---

2019-10-215  
3.1

### **OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE PAR INVITATION - PILE DE STOCK, CLÉ EN MAIN**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a publié un appel d'offre par invitation en date du 5 septembre 2019 identifier sous le N° AOVPS1909-004 pour pile de stock - clé en main;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de la clôture des soumissions est le 26 septembre 14h00 et que l'ouverture des soumissions était le même jour à 14h01;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissionnaires ont répondu à cette invitation et sont tous conforme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu;

**QUE** le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat pour la pile de stock hivernale 2019-2020 à Carrière Tremblay & Fils au coût de 46 888,58 \$ incluant les taxes applicables.

Les soumissions reçues étaient :

<b>Carrière Clément Tremblay &amp; Fils</b>	<b>46 888,58 \$</b>
<b>Les constructions R. Dubeau</b>	<b>aucune soumission reçue</b>
<b>Carrière Jerry Gagnon</b>	<b>53 085,00 \$</b>
<b>Roger Johnson Garage</b>	<b>aucune soumission reçue</b>
<b>André Cousineau Transport &amp; fils</b>	<b>54 337,18 \$</b>

**ADOPTÉE**

2019-10-216  
3.2

**OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE PAR – DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS SAISON 2019-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a publié un appel d'offre public en date du 19 septembre 2019 identifier sous le N° DDT2019-2020 pour le DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DU TROTTOIR 2019-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de la clôture des soumissions est le 1<sup>er</sup> octobre 2019 14h00 et que l'ouverture des soumissions était le même jour à 14h01;

**CONSIDÉRANT QUE** un (1) soumissionnaire ont répondu à cet appel d'offre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

**QUE** le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat pour le déneigement et déglacage du trottoir 2019-2021 à Stéphane Bertrand pour un coût total de 31 043,25 \$ incluant les taxes applicables.

Les soumissions reçues étaient :

<b>Stéphane Bertrand</b>	<b>Saison 2019-2020</b>	<b>15 176,70 \$</b>
	<b>Saison 2020-2021</b>	<b>15 866,55 \$</b>

**ADOPTÉE**

2019-10-217  
3.3

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE GATINEAU DOSSIER N° 00027930-1-83015(07) -2019-07-17-58**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu en date du 9 août 2019 une confirmation du ministre des Transports d'une subvention de 40 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a établi une programmation de travaux sur les chemins Gare Aylwin, Robinson, McConnell et Rang 8 et chemin Vail ainsi que les ouvrages de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossés nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

**QUE** le conseil autorise et engage les dépenses reliées aux travaux sur les chemins Gare Aylwin, Robinson, McConnell, Rang 8 et chemin Vail ainsi que les ouvrages de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossés nécessaire, soit l'embauche de deux camionneurs, la pelle mécanique dont les coûts associés au programme d'aide à la voirie locale portant le dossier N° 00027930-1-83015(07) -2019-07-17-58.

**ADOPTÉE**

2019-10-218  
3.4

**RESURFAÇAGE DE LA ROUTE 105 DE WAKEFIELD À L'INTERSECTION ROUTE 117**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la route 105 qui se dégrade et que lresurfaçage de cette route est nécessaire à partir de Wakefield jusqu'à l'intersection de la Route 117;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de Kazabazua demande au ministère des Transports de mettre dans leur programmation des travaux du ministère le resurfaçage de la Route 105 de Wakefield jusqu'à l'intersection de la Route 117;

**QUE** la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui, ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et d'informer monsieur William Amos, député circonscription Pontiac.

**ADOPTÉE**

2019-10-219  
3.5

---

#### **ACHAT DE PNEUS – NIVELEUSE**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
et résolu;

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de 6 pneus pour la niveleuse de Pneus Bélisle Outaouais Inc. au coût total de 14 193,85 \$ incluant les taxes applicables et la main d'œuvre.

**ADOPTÉE**

---

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

2019-10-220  
4.1

---

#### **ENTENTE INTÉRIMAIRE ÉTABLISSEMENT LES CONDITIONS RELATIVES AU TRANSFERT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL RELATIFS À LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – ARTICLE 678.0.2.4 DU CODE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC a adopté le 16 avril 2019 sa résolution 2019-R-AG113, manifestant son intention d'acquérir des compétences à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 678.0.2.4 du Code municipal, le conseil de la MRC doit, pour déclarer sa compétence, et dans le cas où le document visé au premier alinéa de l'article 678.0.2.3 identifie un équipement ou du matériel, conclure avec la municipalité une entente établissant, en cas d'acquisition de compétence par la MRC, les conditions relatives au transfert à celle-ci de l'équipement ou du matériel identifié dans le document;

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la conclusion des travaux de la MRC quant aux équipements, matériel et ressources humaines qui seront utilisés pour accomplir cette nouvelle compétence, la MRC et la Municipalité souhaitent convenir d'une entente intérimaire établissant, en cas d'acquisition de compétence par la MRC, les conditions relatives au transfert à celle-ci de l'équipement ou du matériel identifié dans le document;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu;

**QUE** le conseil autorise la municipalité de Kazabazua, personne morale de droit public dûment constituée ayant son siège social au 30, chemin Begley en la municipalité de Kazabazua province de Québec, J0X 1X0 d'être représenté par monsieur Robert Bergeron, maire et par monsieur Pierre Vaillancourt, directeur général, lesquels sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Kazabazua et d'agir selon les termes de cette résolution.

**ADOPTÉE**

---

#### **5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

2019-10-221  
5.1

---

#### **PROCLAMATION « MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE »**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art. 1);

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 748 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu à l'unanimité;

**DE** proclamer la Municipalité de Kazabazua « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

**ADOPTÉE**

---

## **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

2019-10-222  
6.1

---

### **BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE – CHEMIN GERRY-LABELLE COIN DU CHEMIN RUISSEAUX-DES-CERISES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande reçue en date du 20 septembre 2019 par Poste Canada pour une installation de boîte postale communautaire dans la municipalité de Kazabazua;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens sont présentement en attente de nouvelle boîte postale;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

**QUE** le conseil autorise l'installation d'une boîte postale communautaire sur le chemin Gerry-Labelle au coin du chemin Ruisseaux-des-Cerises tel que démontré par les photos soumises au conseil.

**ADOPTÉE**

2019-10-223  
6.2

---

### **PLAN DE SUBDIVISION LOT N° 5 497 028 CHEMIN LEE – LOT À VENDRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire du lot N° 5 497 028 sur le chemin Lee;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité dans son plan de développement de son territoire veut subdiviser le lot N° 5 497 028 en 5 lots de minimum 1 acre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité planifie de vendre ces lots;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

**QUE** le conseil autorise l'achat et l'installation d'un enseigne pour la vente de ces lots.

**ADOPTÉE**

---

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

---

2019-10-224  
7.1

---

### **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS MCC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

---

---

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCC) nous a informé concernant la possibilité en fin d'année financière du ministère (fin mars) d'allocation de crédits directs pour l'achat d'équipement en bibliothèque ou travaux mineurs (meubles, ordinateurs, étagères, plancher à refaire, etc.) :

**CONSIDÉRANT QUE** s'il n'y ait pas de crédit direct disponible cette année et en crédit direct, le montant de la subvention doit être moindre que 100 000 \$, et il n'y a pas de montant minimal;

**CONSIDÉRANT QUE** Toutes demandes d'aide aux immobilisations, l'aide financière du MCC équivaut à 40% des coûts du projet et que 60% des coûts doivent être déboursés par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une fois la demande soumise dans Diapason, même si des crédits directs ne sont pas disponibles, que la demande reste ouverte auprès du MCC pour l'année suivante;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu;

**QUE** le conseil mandate le directeur général de compléter une demande d'aide aux immobilisations dans la base de données du ministère « Diapason » pour travaux mineurs.

**ADOPTÉE**

2019-10-225  
7.2

---

**AUTORISATION POUR ÊTRE ET DEVENIR BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE**

---

**ATTENDU QU'**une demande d'Être et Devenir pour l'utilisation de la salle Bergeron à la bibliothèque a été reçue;

**ATTENDU QUE** les conditions de l'utilisation de la salle Bergeron ont été établies;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

**QUE** le conseil autorise l'utilisation de la Salle Bergeron à la bibliothèque municipale par Être et Devenir et qu'une clé donnant accès à cette salle soit remise au responsable qui utilisera cette salle.

**ADOPTÉE**

---

**8. VARIA**

---

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h02.


Président

Secrétaire

---

Robert Bergeron,  
Maire

---

  
Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».